



Enfants "retenus" à l'etranger.....

Par **JeromeF**, le **26/10/2008 à 13:59**

bonjour,

voila, une amie a moi (francaise) est en instance de divorce avec un homme(algerien) et ont eu 2 enfants ensembles(20 mois et 4 ans).

la DDAS a emis un rapport laissant la garde des enfants a mon amie suite au comportement violent de son furur ex mari.

cet ete Monsieur a pu avoir les enfants pour les vacances et avec l'accord de mon amie les a emmené dans sa famille en algerie.

mais voila, lui est rentre en france sans les enfants qu'il a laissé dans sa famille et refuse de les ramener. mon amie me dit qu'elle ne peut pas aller les chercher car elle n'as pas le droit de faire sortir les enfants du terroire algerien sans l'accord de leur pere (les enfants ont la double nationalite).

la question est simple: existe t'il un moyen de faire revenir les enfants aupres de leur mere?
le divorce dure depuis pres d'un an car Monsieur refuse tout accord amiable.....

S'il vous plait, merci de votre aide, la situation de mon amie est insupportable pour elle.....